Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 003-210303046-20250212-DELIB202512-DE

N° 12 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 12 février 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation
07.02.2025

Date d'affichage
17.02.2025

Avenants au marché public travaux de réhabilitation de l'école maternelle.

1 Commande publique
1.1 Marchés publics

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf
- Madame Marie-Emmanuelle CORRE (excusée),
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN (procuration à Madame Françoise MICHELET),
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VALLAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2020 confiant à Monsieur le Maire notamment la délégation « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget… »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 septembre 2024 approuvant la conclusion du marché et la validation des entreprises relatif aux travaux de réhabilitation de l'école maternelle comptant 8 lots pour un montant total de 255 205,80 € HT et autorisant le Maire à signer les documents contractuels correspondants liés à cette opération,

Vu l'avancement des travaux,

Considérant la nécessité de prévoir des travaux complémentaires pour certains lots (1, 2, 6 et 8),

Considérant que des modifications rendues nécessaires sont apparues au cours du chantier,

Considérant que ces modifications ne sont pas substantielles et qu'elles ne modifient en aucun cas la nature globale du marché,

…/…

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 003-210303046-20250212-DELIB202512-DE

Après avoir rendu compte des modifications à apporter en cours d'exécution des travaux,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE
À l'unanimité

- lot 1 – Gros-œuvre / Démolition :
Entreprise : DUPRAT SAS
Marché initial : 21 666,37 € HT
Avenant moins-value : - 620,00 € HT
Nouveau montant du marché : 21 046,37 € HT

- lot 2 – Menuiseries intérieures bois :
Entreprise : SARL BAUD ET POUGNIER
Marché initial : 33 034,10 € HT
Avenant plus-value n°1 : 1 238,00 € HT
Avenant plus-value n°2 : 1 586,00 € HT
Avenant plus-value n°3 : 1 180,00 € HT
Nouveau montant du marché : 37 038,10 € HT

- lot 6 – Sols collés :
Entreprise : Entreprise BONGLET
Marché initial : 11 136,19 € HT
Avenant plus-value : 1 515,60 € HT
Nouveau montant du marché : 12 651,79 € HT

- lot 8 – Electricité générale :
Entreprise : SARL DELAHAYE
Marché initial : 16 266 € HT
Avenant plus-value n°1 : 770,70 € HT
Avenant plus-value n°2 : 1 422,00 € HT
Nouveau montant du marché : 18 458,70 € HT

2°) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

3°) Les crédits sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE VENDAT
03 (Allier)

Jean-Marc GERMANANGUE